

RISQUES MAJEURS

Document d'information communal sur les risques majeurs

RISQUES
MAJEURS

Adoptons les
gestes qui
sauvent

VILLE DE
BOURG-LES-VALENCE

Le mot du Maire

“ Face aux risques majeurs, la sécurité devient l'affaire de tous. Être bien informé est la clé pour renforcer notre capacité collective à nous protéger ”



Marlène Mourier
Maire de Bourg-lès-Valence

Bien qu'elles nous paraissent souvent inconcevables, des catastrophes imprévues peuvent toujours survenir. L'actualité de ces dernières années nous l'a démontré à plusieurs reprises, parfois près de chez nous, avec par exemple des inondations dues à des phénomènes climatiques extrêmes, un tremblement de terre, sans oublier la crise sanitaire de la Covid 19 qui a mis l'ensemble du pays à l'arrêt.

Face aux risques naturels, technologiques ou sanitaires auxquels notre ville peut être exposée, une préparation rigoureuse ainsi qu'une solidarité active sont essentielles pour assurer la sécurité de tous. C'est pourquoi la municipalité veille à informer au mieux la population sur la survenue de ces risques, afin d'anticiper et pouvoir agir efficacement ensemble le moment venu.

C'est précisément l'objet de ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui récapitule les informations importantes à connaître pour adopter les bons réflexes en cas de crise majeure.

Au fil des pages, vous découvrirez l'ensemble des phénomènes susceptibles de causer des dommages dans notre commune ainsi que les mesures préventives mises en place et les comportements à privilégier. La lutte contre le danger ne peut être efficace que si elle est partagée par tous.

Ensemble, tenons-nous prêts ! La sécurité de notre commune repose sur notre engagement collectif et solidaire ainsi que notre capacité à agir de manière responsable face à l'inattendu.

Sommaire

QUELQUES GENERALITES

Qu'est-ce qu'un risque majeur.....	p6
L'information préventive.....	p6
Risques Majeurs : qui fait quoi ?.....	p7
L'alerte.....	p8
Les moyens d'alerte et d'informations.....	p9

LES RISQUES NATURELS

Risque inondation.....	p11
Risque séisme.....	p12
Risque mouvement de terrain.....	p13

LES RISQUES METEOROLOGIQUES

Risque canicule.....	p15
Risque grand froid.....	p16
Risque chutes de neige.....	p17

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Risque transport de matières dangereuses.....	p19
Risque de rupture de barrage.....	p20
Risque industriel.....	p21

LES AUTRES RISQUES SANITAIRES

Risque sanitaire.....	p23
Menace terroriste.....	p24

INFORMATIONS PRATIQUES

Numéros d'urgence	p26
Kit d'urgence	p27
Les bons réflexes.....	p28

Quelques Généralités



Qu'est-ce qu'un risque majeur



L'information préventive



Risques majeurs : Qui fait quoi ?



L'Alerte

Qu'est-ce qu'un risque majeur

Le **risque majeur** correspond à la présence conjointe et simultanée d'un **aléa** et d'un **enjeu**. Il peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par sa faible fréquence et son importante gravité.



Aléa :

Possibilité de survenance d'un phénomène ou événement dangereux, d'origine naturelle technologique ou sanitaire, susceptible d'entraîner des conséquences importantes

Exemple : aléa
montée des eaux

Enjeux :

Ce sont les personnes, les biens matériels et économiques ainsi que l'environnement susceptibles d'être affectés

Exemple : enjeu
habitation

Risque :

Confrontation en un même lieu géographique, d'un aléa avec des enjeux

Exemple : risque
inondation

L'information préventive



Le
saviez
vous ?



Le **DICRIM** (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs) informe la population sur les risques, les zones à risques sur le territoire, et les mesures de prévention. Il **donne des conseils de vigilance, les moyens d'alerte et la conduite à suivre en cas de danger**.

Le DICRIM fait **partie intégrante du Plan Communal de Sauvegarde** qui est un dispositif opérationnel élaboré au niveau communal pour organiser la gestion des crises, définir les actions à entreprendre et assurer la protection des populations en cas de situation d'urgence.

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles » (loi 2021-1520 du 25/11/2021, L.125-2 du CE).

Risques majeurs : Qui fait quoi ?

L'État :

Il informe les communes et les citoyens des risques par le biais du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM). Il élabore également les Plans de Prévention des Risques Naturels et Technologiques (PPRN, PPRT) et organise les plans de secours, notamment via l'Organisation de la Réponse à la Sécurité Civile (plan ORSEC), gérée par le Préfet en cas de crise dépassant les capacités communales.

La commune :

Elle intègre des règles d'urbanisme adaptées aux risques présents sur le territoire. Elle informe les citoyens via le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Le Maire, garant de la sécurité de ses administrés, est responsable de l'organisation de la sauvegarde de la population au travers notamment du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) :

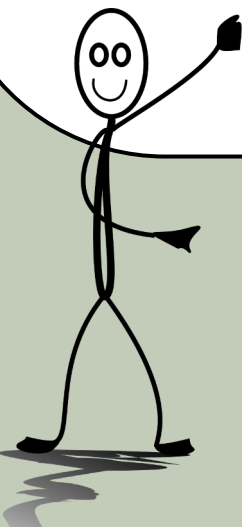
Il assure les secours d'urgence, organise les moyens de secours et s'occupe de l'analyse des risques.

Les écoles et établissements d'accueil du jeune enfant :

Ils ont l'obligation de réaliser des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) pour assurer la sécurité des élèves et enfants en cas d'incident.

Les citoyens :

Ils sont également impliqués et doivent s'informer sur les risques, évaluer leur vulnérabilité et mettre en place des mesures pour la minimiser.



L'alerte

En cas de catastrophe imminente, d'évènement majeur, le Maire, au titre de son pouvoir de police, diffuse l'alerte auprès de la population afin de l'informer de la survenance d'un phénomène les menaçant.

Le but de l'alerte est de permettre à la population d'adopter rapidement les bons réflexes.

Les bons réflexes

En cas d'alerte :



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge par le personnel, dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)



Limitez l'utilisation de votre téléphone afin de libérer les lignes pour les appels d'urgence et les services de secours



Écoutez la radio Ici Drôme Ardèche (anciennement France Bleu)

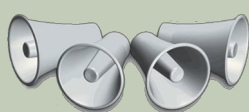
Fréquence : 87.9 MHz FM



Les moyens d'alerte et d'informations

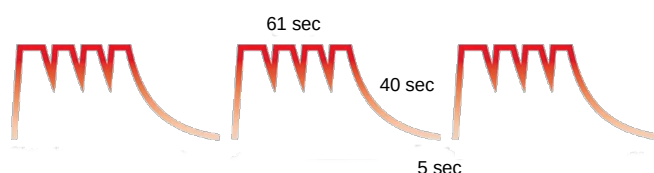
Selon la nature du danger et du lieu où l'on se trouve, l'alerte et les moyens d'informations peuvent être donnés par différents dispositifs.

La Sirène



Déclenchée par le préfet ou le maire, elle a pour objectif d'alerter la population d'un danger immédiat. Les essais de sirène ont lieu le 1^{er} mercredi de chaque mois, à midi.

Signal national d'alerte



Hauts parleurs mobiles



Disposés sur les véhicules de la police municipale, ils sont utilisés pour diffuser des messages vocaux d'alerte. La police municipale circule avec des véhicules équipés de haut-parleurs en suivant un itinéraire établi en fonction de l'évènement.

Panneaux lumineux



Implantés sur différents points de la Ville, ils sont mis à disposition du Poste de Commandement Communal (PCC) afin d'informer rapidement la population en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

FR-ALERT



Dispositif encadré par l'État, il permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

Réseaux sociaux



La mairie vous informe sur ses réseaux tout au long de l'évènement.

Les Risques Naturels



Inondation



Séisme



Mouvement de terrain

Risque inondation

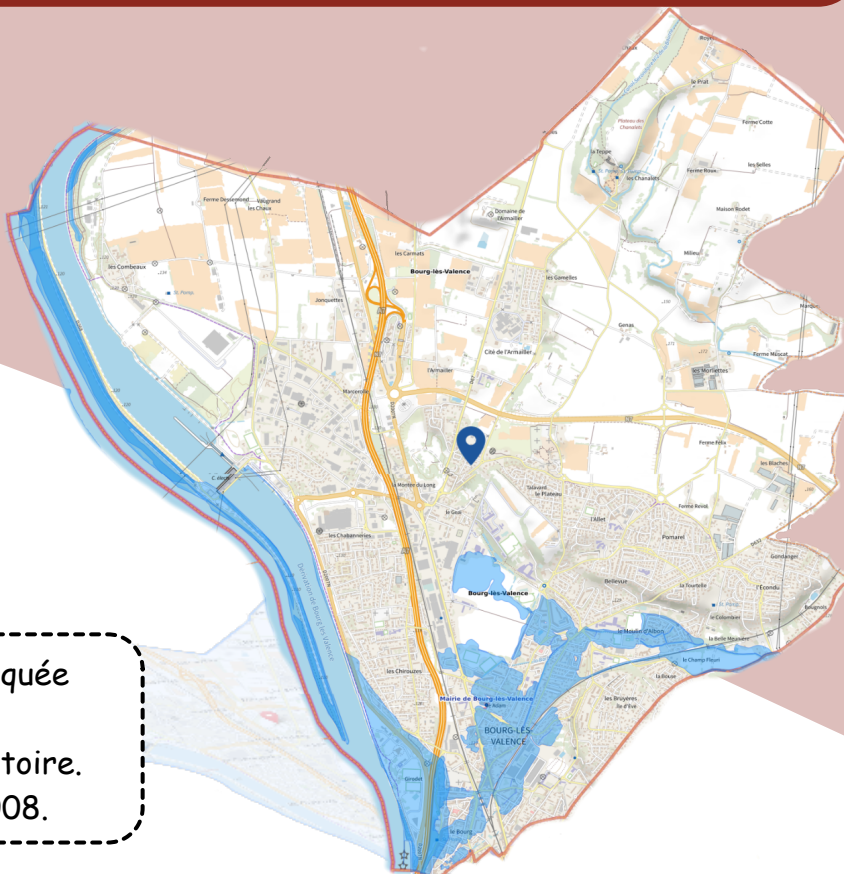


Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. **Bourg-lès-Valence** est située dans une zone où il y a de fortes probabilités d'observer des débordements par remontée de nappe ou des inondations de cave. La Ville est exposée au risque d'inondation de la Barberolle et du Rhône.



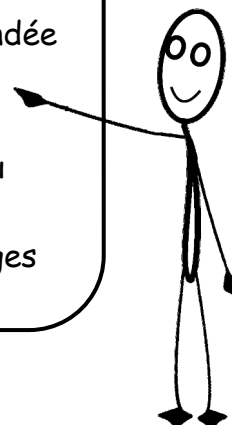
Le saviez-vous ?

L'année 1993 a été marquée par de nombreuses inondations sur le territoire. La dernière date de 2008.



Les bons réflexes

- Coupez le gaz et l'électricité
- Ne vous engagez pas sur une route inondée
- Restez ou rentrez dans un bâtiment
- Montez en hauteur, à l'étage
- Ne descendez pas dans les sous-sols ou les parkings souterrains
- Éloignez vous des cours d'eau, des berges et des ponts



QUE FAIT

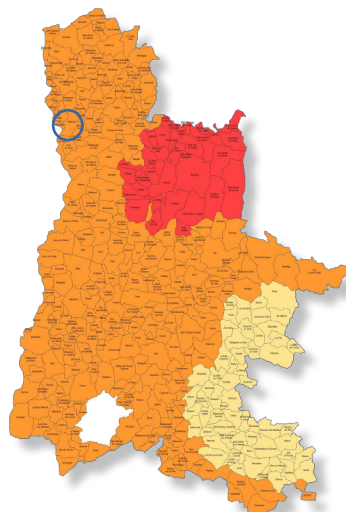
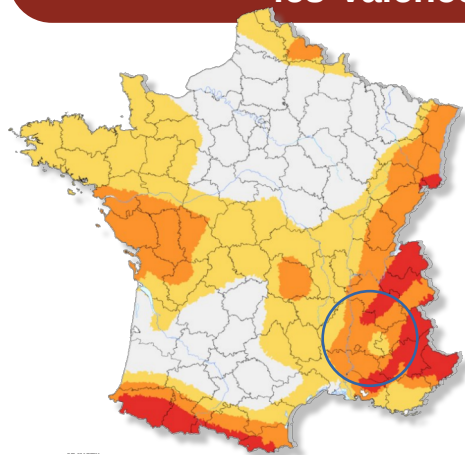
LA VILLE ? La Préfecture a mis en place pour la Ville un Plan des Surfaces Submersibles (PSS) par crue à débordement lent de cours d'eau, approuvé le 8 janvier 1979 et un Plan de Prévention de Risque naturel (PPRn) Inondation Plaine de Valence.

Risque séisme



Les tremblements de terre (ou séismes) naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol qui se répercutent sur les bâtiments.

Sur l'échelle réglementaire, le risque sismique à Bourg-lès-Valence est de 3/5 et considéré comme modéré.



Zones de sismicité

- 1 très faible
- 2 faible
- 3 modérée
- 4 moyenne
- 5 forte

Les bons réflexes

- Coupez le gaz et l'électricité
- **A l'intérieur: abritez-vous sous un meuble, éloignez-vous des fenêtres**
- **A l'extérieur : éloignez-vous des bâtiments**
- Ne prenez pas votre voiture
- Ne touchez pas aux lignes électriques tombées au sol



Le saviez-vous ?

En 2019, le séisme du Teil (07) qui a eu de très fortes incidences a été ressenti jusqu'à Bourg-lès-Valence. Dans le département de la Drôme, il existe 3 stations sismologiques qui enregistrent en continu les mouvements du sol.

QUE FAIT

LA VILLE ? En cas de séisme, comme pour l'ensemble des événements majeurs, la Ville avec les associations agréées de sécurité civile assure l'hébergement d'urgence et le soutien à la population. Elle s'assure aussi de la prise en compte du risque sismique en matière de construction.

Risque de mouvement de terrain



Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (érosion, pesanteur, séisme) ou humaines (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement). Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Le
saviez
vous ?

Bien que présent sur la commune, le risque de mouvement de terrain reste faible. Bourg-lès-Valence n'a subi qu'un glissement de terrain, en octobre 1993, déclaré catastrophe naturelle en 1994.



2021 :
Travaux pour soutenir la colline des Bruyères, plongeant sur la rue Salengro.

Les bons réflexes

- Signalez à la mairie l'apparition de fissures, d'affaissement du sol, de modifications sur les constructions, les murs,...
- Éloignez-vous de la zone dangereuse
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Ne revenez pas sur vos pas



QUE FAIT

LA VILLE ? La Ville est concernée par un **risque faible** de retrait-gonflement des argiles. Elle prend en compte ce risque en veillant à l'application des règles constructives par les maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage.

Les Risques Météorologiques



Canicule

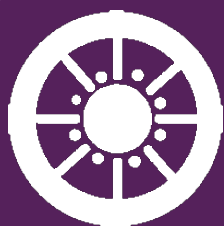


Grand Froid

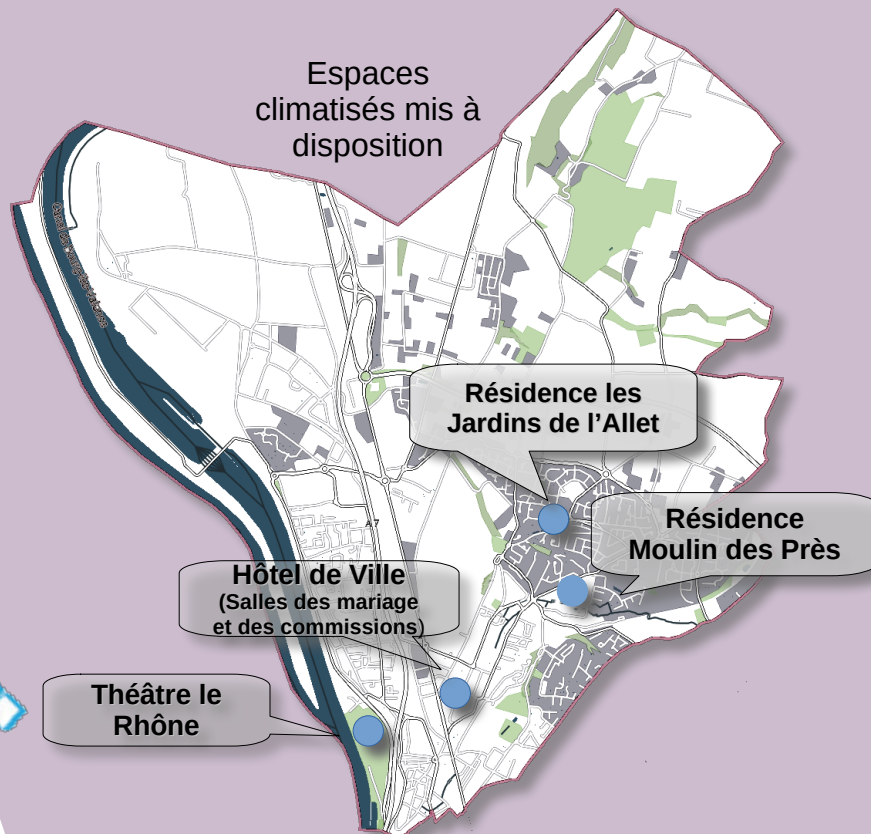


Chutes de neige

Risque canicule



La canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure. **Sur Bourg-lès-Valence, l'alerte canicule est déclenchée dès 36°C le jour et 20°C la nuit pendant 3 jours**



en savoir +



Vivre avec la chaleur.fr

Les bons réflexes

- Buvez régulièrement de l'eau
- Rafrâchissez-vous et mouillez-vous le corps
- Mangez en quantité suffisante
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes
- Évitez les efforts physiques intenses
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée)

QUE FAIT

LA VILLE ? Dès lors que l'alerte canicule (vigilance rouge) est activée, 4 salles climatisées sont mises à disposition sur la commune. Le CCAS se mobilise pour aider les plus fragiles à faire face aux fortes chaleurs. Un registre nominatif est ouvert afin de recenser les personnes vulnérables et permettre aux agents du CCAS de les contacter à titre préventif. 15

Risque grand froid



C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance et son intensité. **L'épisode dure au moins deux jours, avec des températures nettement inférieures aux normales saisonnières.** Il peut être accompagné de neige et de verglas pouvant entraîner l'inaccessibilité à certaines zones essentielles (établissements de santé, écoles...)



Bien que Bourg-lès-Valence se situe dans le quart sud-est une région souvent associée à un climat plus doux, le risque de grand froid reste une réalité à ne pas négliger. En effet, les vagues de froid peuvent encore survenir de manière imprévisible, même dans des zones tempérées comme la nôtre. Avec le changement climatique, les hivers sont globalement plus doux, mais les épisodes de froid soudain peuvent devenir plus intenses, surprendre les habitants et mettre en difficulté les personnes les plus vulnérables.



Le saviez-vous ?



Les bons réflexes

- Habillez-vous chaudement
- Limitez les sorties (enfants et adultes de + de 65 ans)
- Vérifiez vos installations de chauffage pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone
- Limitez les efforts physiques intenses
- Appelez le 15 si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue
- Restez en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage



QUE FAIT

LA VILLE ?

La carte de vigilance météorologique est actualisée deux fois par jour (à 6h00 et 16h00) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures. A la demande des autorités, la Ville met en place un hébergement

Risque Chutes de neige



Le risque d'intempéries hivernales exceptionnelles est caractérisé par de fortes chutes de neige et/ou par des périodes de grand froid (verglas). L'enneigement et le verglas peuvent entraîner la paralysie du réseau routier et ferroviaires rendant inaccessible certaines zones essentielles (établissements de santé, scolaires...)

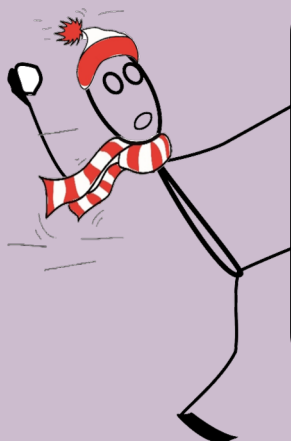


En novembre 2019, Bourg-lès-Valence a connu d'importantes chutes de neige ayant pour conséquence la chute de nombreux arbres (dont une cinquantaine sur le seul parc Girodet)



Les bons réflexes :

- Restez chez vous dans la mesure du possible
- Privilégiez les transports en commun si vous devez absolument vous déplacer
- Dégagez la neige devant votre domicile
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol. Signalez-les en mairie ou au gestionnaire de réseau.



QUE FAIT

LA VILLE ? Lors de fortes précipitations neigeuses, la Ville active son plan d'intervention neige qui consiste, en cas d'alerte météo à déneiger et sécuriser les axes, et équipements municipaux prioritaires (axes routiers et couloirs de bus, lotissements, trottoirs, abords et cours des écoles.) Elle informe la population des chutes de neiges prévues. 17

Les Risques Technologiques



Transports de Matières
Dangereuses



Rupture de Barrage

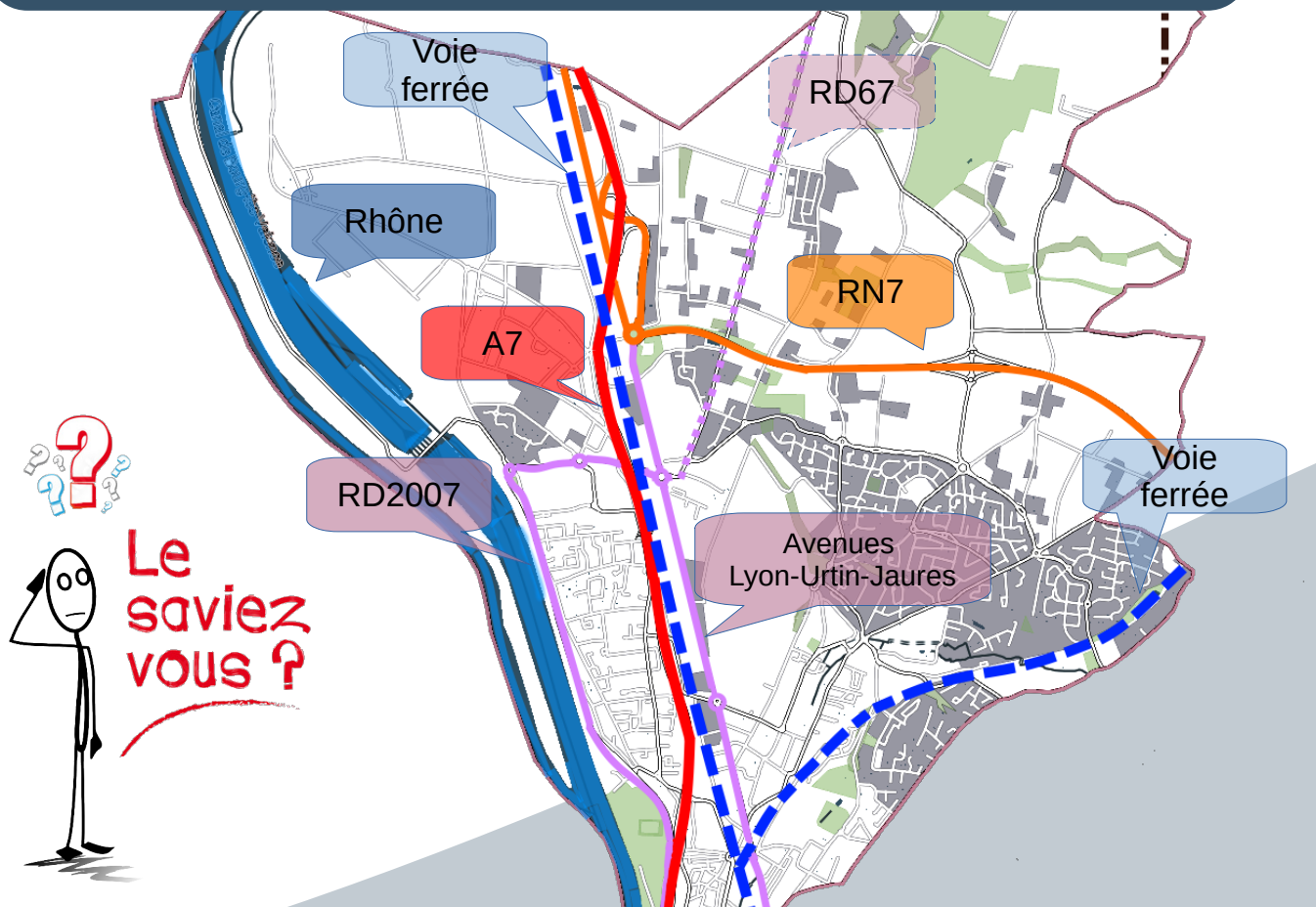


Industriel

Transport de matières dangereuses



Les risques de transport de matières dangereuses (TMD) sont l'explosion, l'incendie, le dégagement de nuages toxiques, la pollution des sols et/ou des eaux. **La commune de Bourg-lès-Valence est particulièrement exposée au risque de TMD dû à la présence du Rhône, des voies ferrées, de l'autoroute A7, de la route nationale n°7, des routes départementales n°67 et 2007**



Les bons réflexes

- Rentrez rapidement dans un bâtiment en dur le plus proche
- Fermez les portes et fenêtres
- Coupez le gaz et l'électricité, arrêtez la climatisation, le chauffage et la ventilation



QUE FAIT

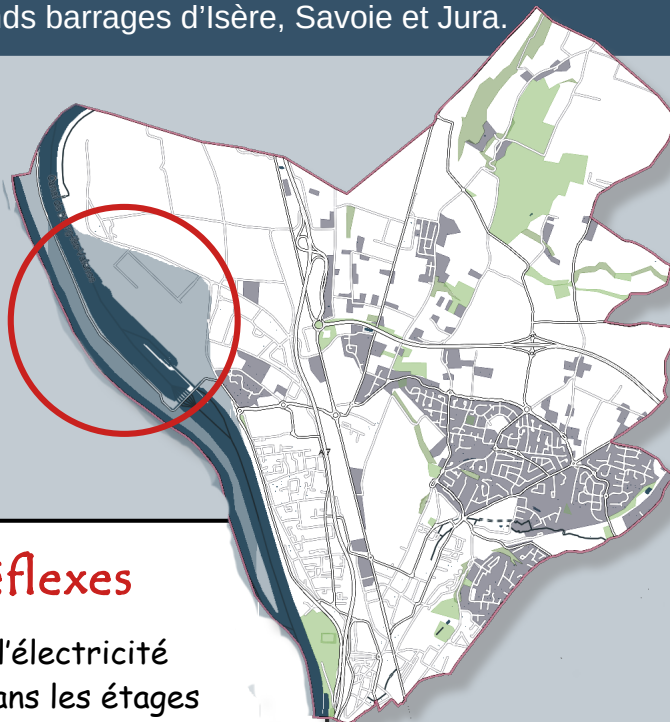
LA VILLE ? En fonction de l'ampleur de l'événement, la Ville déclenche son PCS afin de mettre en œuvre les procédures de sauvegarde de la population (confinement, évacuation, hébergement...). Une information est relayée sur l'ensemble des supports de communication de la Ville.

Rupture de barrage



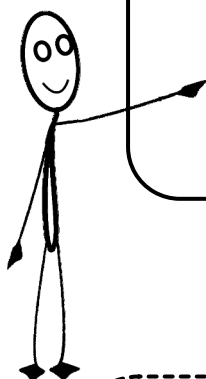
Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel en travers d'un cours d'eau retenant ou pouvant retenir de l'eau. Il est destiné à produire de l'électricité, réguler les cours d'eau ou encore alimenter les villes en eau. **Bourg-lès-Valence n'est pas située dans une zone d'évacuation immédiate** mais reste concernée par le risque de rupture de 6 grands barrages d'Isère, Savoie et Jura.

Zone géographique impactée par l'**onde de submersion**, suite à la rupture des grands barrages de Monteynard, Grand Maison et Vouglans



Les bons réflexes

- Coupez le gaz et l'électricité
- Montez à pied, dans les étages
- Gagnez les hauteurs rapidement



Les Plans Particuliers d'Intervention (PPI) établissent pour chaque barrage le temps d'arrivée des ondes de submersion. On constate que Bourg-lès-Valence a le temps de mettre en place les mesures de protection nécessaires en cas d'une rupture de barrage.

Monteynard	7h50
Sautet	12h30
Grand'Maison	12h45
Voglans	15h45
Roselend	17h
Tignes	19h30



Le saviez-vous ?

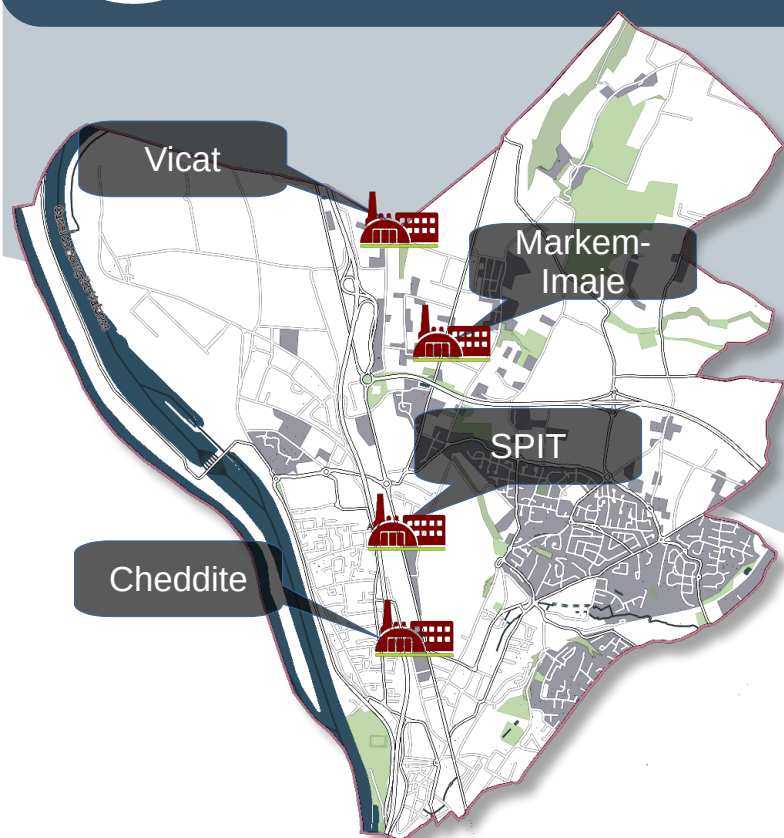
QUE FAIT

LA VILLE ? Les ruptures de barrages sont des accidents rares. Les grands barrages font tous l'objet d'un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**. En cas d'alerte, la Ville met en place les mesures prévues dans le PCS et relaye les informations sur l'ensemble de ses supports de communication.

Risque Industriel



Un risque industriel majeur est la probabilité d'un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, la population avoisinante, les biens et l'environnement. Les principales manifestations du risque industriel sont l'incendie, l'explosion, la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol



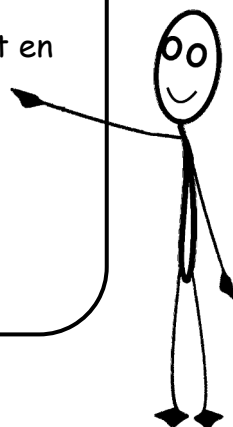
Bien que Bourg-lès-Valence ne compte pas de sites SEVESO ou site concerné par un risque industriel majeur, elle accueille **4 installations classées manipulant des substances et mélanges dangereux.**



2012 : Incendie de l'entreprise SOGAL. Une trentaine de pompiers mobilisés pour éteindre le sinistre

Les bons réflexes

- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- Confinez-vous en fermant portes et fenêtres
- Éloignez vous des vitres
- N'allumez pas le gaz et ne fumez pas
- Écoutez la radio



QUE FAIT

LA VILLE ?

Pour chaque établissement dit "à risques", les services de la préfecture réalisent un Plan Particulier d'Intervention (PPI) définissant l'organisation des interventions et des secours. En cas d'alerte, une information est relayée sur l'ensemble des supports de communication de la Ville

Autres Risques

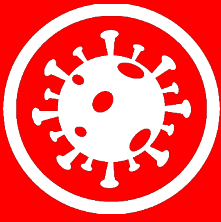


Risque Sanitaire

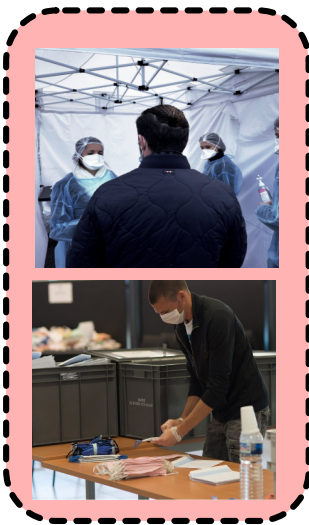


Menace Terroriste

Risque Sanitaire



Les risques sanitaires désignent les menaces d'origine biologique, chimique ou environnementale qui peuvent gravement altérer la santé de la population. Ils incluent les pandémies, les épidémies, les contaminations de l'air, de l'eau ou des sols et les incidents chimiques ou radioactifs.



La pandémie COVID-19 (2020-2021) a représenté l'une des plus graves crises sanitaires pour Bourg-lès-Valence, comme pour le reste du pays. Avec un taux de contamination élevé, des périodes de confinement et des restrictions de déplacement ont été mises en place pour protéger la population. Durant cette crise, la Ville a coordonné la distribution de masques, mis en place des centres de vaccination locaux, et renforcé la communication sur les gestes barrières. Cet événement a souligné l'importance des dispositifs d'alerte et de l'engagement collectif dans la gestion des risques sanitaires.



Le saviez-vous ?



Les bons réflexes

- Lavez-vous les mains régulièrement.
- Couvrez-vous la bouche et le nez (mettre un masque)
- Évitez les contacts proches avec les personnes malades
- Consultez un médecin en cas de symptômes
- Restez informé via les sources officielles



QUE FAIT

LA VILLE ? Elle met en œuvre des mesures de prévention pour anticiper et gérer les risques sanitaires sur son territoire telles que la prévention des pollutions de l'eau, la mise en place d'une vigilance épidémique avec les autorités sanitaires. Lors de crises sanitaires, elle peut fournir des équipements de protection aux personnes vulnérables. 23

Menace terroriste



La menace terroriste représente l'ensemble des actions violentes, intentionnelles et organisées, visant à déstabiliser la société, générer de la peur et causer des pertes humaines et matérielles par des actes coordonnés. Elle peut s'exprimer sous différentes formes : attentats, prises d'otages, cyberattaques ou sabotages contre les infrastructures critiques.

Le saviez-vous ?



Face aux différents événements qui ont frappé la France en 2015 et 2016, le plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces d'actions terroristes VIGIPIRATE a été révisé.

Ce plan repose sur 3 piliers :

- **La vigilance** : connaître la menace, ajuster les comportements
- **La prévention** : sensibiliser toute la population à la menace
- **La protection** : réduire les vulnérabilités

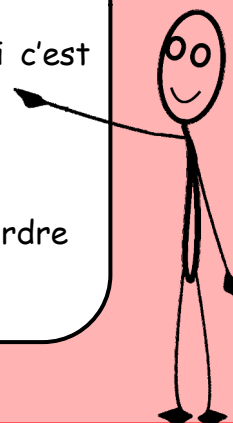
en savoir +



www.info.gouv.fr/risques

Les bons réflexes

- **S'échapper** et se mettre à l'abri si c'est possible
- Éviter la panique et **se cacher**
- **Alerter**
- S'informer et obéir aux forces de l'ordre
- Ne pas propager de rumeurs



QUE FAIT

LA VILLE ?

La Ville participe à la protection de ses installations et de ses agents ainsi qu'à la sécurité des rassemblements culturels, sportifs ou festifs. Depuis la rentrée 2024, l'ensemble des établissements scolaires et accueils municipaux sont équipés d'un dispositif d'alerte et de sécurité, conçu pour alerter rapidement les secours et coordonner les interventions en cas d'incident.

Informations Pratiques



Numéros d'urgence



Kit d'urgence



Les bons réflexes

Informations Pratiques

Numéros d'urgence :

Samu: 15

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

Police secours: 17

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

Sapeurs-Pompiers : 18

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

Numéro d'urgence unique, depuis les portables : 112

Si vous êtes victimes ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

Numéro d'urgence pour les personnes

sourdes et malentendants, par SMS ou Fax : 114

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours

Centre antipoison (hôpital Ed.Hériot-Lyon) : 04 72 11 69 11

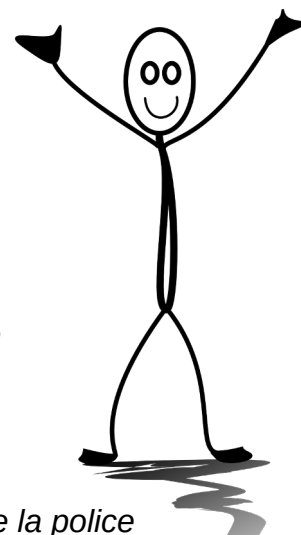
Maison médicale de garde (Valence): 04 75 75 75 75

Commissariat de police de Valence : 04 75 82 22 22

GrDF (sécurité dépannage) : 0 800 47 33 33

Enedis : 09 726 750 26

Ici (Ancienne France Bleu Drôme Ardèche) : 87.9 MHz FM



Mairie

Accueil général : 04 75 79 45 45
36 rue des Jardins
26 500 Bourg-lès-Valence



Informations Pratiques

Kit d'Urgence



En cas de crise, les consignes de sécurité peuvent être de quitter immédiatement votre domicile (évacuation), ou de rester chez vous jusqu'à l'arrivée des secours (confinement). Dans les deux cas, il est recommandé d'avoir préparé un sac contenant de quoi vivre pendant 3 jours en autonomie.

Voici la liste des objets et équipements essentiels à mettre dans ce kit d'urgence, qui doit rester facilement accessible. Constituez-le sans attendre et vérifiez régulièrement son contenu, c'est important.

Pour quitter mon habitation sereinement

- Photocopies de mes papiers (identité, assurance...)
- Double des clés (domicile, véhicule)
- Un peu d'argent liquide
- Médicaments



Pour subvenir à mes besoins

- 1 bouteille d'eau par personne
- nourriture n'ayant pas besoin de cuisson
- couteau multifonction
- trousse de premiers secours
- tousse de toilette
- vêtements chauds et imperméables
- une couverture de survie



Pour me signaler auprès des secours

- Un sifflet
- Une lampe torche dynamo ou avec piles de recharge
- Un gilet rétro-réfléchissant par personne



Pour rester informé

- Une radio avec piles de recharge
- Chargeur téléphone portable



Pour m'occuper en cas d'évacuation

- Des jeux de société
- Des revues

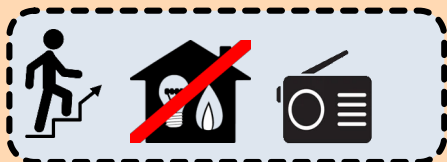


Informations Pratiques

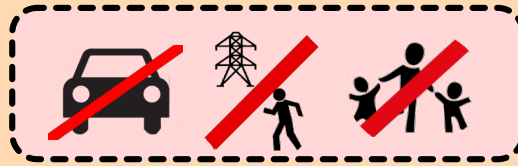
Les bons réflexes



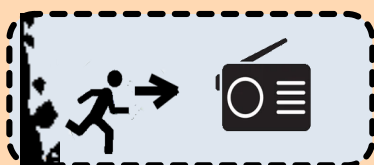
inondation



séisme



mouvement
de terrain



TMD



rupture de
barrage



accident
industriel



Mairie

Accueil général : 04 75 79 45 45
36 rue des Jardins
26500 Bourg-lès-Valence



Can

Can

Contact

Gestion et Prévention des risques
04 75 79 45 62
gestion.risques@bourg-les-valence.fr